



Syndicat des services postaux parisiens

25,27 rue des Envergies 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 10 / Fax : 01 44 62 12 12

www.sudposte75.fr

E-mail : sud.postaux.75@sudptt.fr

Paris, 17 février 2010

"ZE TRACT"

Techniciens S3C : beaucoup de nominés pour trop peu de promus !

La Direction refuse d'augmenter le nombre de techniciens S3C 2.2 sur la PPDC.

Elle maintient à 5 leur nombre et les affecte tous les 5 à Bercy.

Ils seront rouleurs appelés à remplacer les techniciens S3C 2.1 en place dans les APC.

La différence entre le 2.1 et le 2.2 tient essentiellement à la pré-facturation.

Pour le 2.1, elle se limite à une saisie sur bordereau.

Pour le 2.2, c'est une saisie quotidienne et exhaustive dans les applications de facturation : VIGIPRESS – SÉMAPHORE – BABORD.

Dans les APC (Paris 11 – Paris Traversière – Paris 20), les techniciens S3C 2.1 ne feront aucune validation des SI, ils saisiront sur bordereau. Ces bordereaux seront ensuite rapatriés sur Bercy où ils seront rentrés dans le système DV par les techniciens S3C 2.2, seuls habilités à le faire. En gros, nous aurons une double saisie. Une première fois sur papier, une seconde fois sur informatique. Il est beau le progrès à LA POSTE S.A. !

Dans sa configuration initiale, les APC (Paris 11 – Paris Traversière – Paris 20) étaient gérées par des techniciens S3C 2.2. La navette des bordereaux papier n'avait pas lieu d'être puisque la saisie devait se faire sur place.

Seulement avec un volant de remplacement d'un seul technicien S3C 2.2, la Direction misait sur la largesse des 2.1 pour qu'ils remplacent sans broncher leurs collègues 2.2.

Nous avons dit NON ! Et nous avons demandé que la Direction révise à la hausse le volant de remplacement en créant 2 postes de techniciens S3C 2.2 supplémentaires.

La Direction dit NON ! Elle préfère s'enfermer dans l'absurdité d'une double saisie et la mise en place d'une navette archaïque des bordereaux plutôt que de lâcher sur 2 postes de techniciens S3C 2.2 supplémentaires. C'est minable !

Concernant les horaires. L'approximation demeure. Nous avons d'un côté, ROLLAND - RAYNARD qui penchent pour une harmonisation des horaires : 12h – 19h pour tous et de l'autre côté, TETUAN qui s'entête à maintenir une mixte : 10h30 – 18h30.

Pour trancher le débat, il a été convenu la mise en place d'une étude de fréquentation. Celle-ci se réalisera dans la semaine du 8 au 12 mars. La décision finale quant aux horaires sera discutée au sein des groupes de travail et sera définitivement prise au sortir de cette étude soit, au plus tôt, le 15 mars.

Nous demandons que la réunion plénière avec les organisations syndicales soit repoussée au 16 mars, c'est-à-dire une fois entérinée cette question primordiale des horaires.

S
E
C
R
E
T
A
R
I
E
R
E
T
R
A
C
T
A
C
T
I
O
N
Z
O
N
L
O
C
A
L
E
S
P
P
D
C

Nous redisons ici combien le calendrier imposé par la Direction est serré.

Nous demandons du temps et de la réflexion. Un dossier tel que celui-ci ne peut être traité dans l'urgence. Les deux heures et demie de la bilatérale d'hier prouvent qu'un nombre conséquent d'incertitudes persiste. Les réponses apportées par la Direction sont loin de rassurer des agents inquiets pour leur avenir.

Le 25 mars, la Direction distribuera aux agents concernés leur fiche de candidature (recueil des souhaits) sur laquelle 2 choix leur seront demandés. Un choix n°1 et un choix n°2.

Ces fiches de candidature seront rendues à la Direction le 29 mars.

Les entretiens s'étaleront sur une période de 3 semaines comprises entre le 29 mars et le 16 avril.

Il importe fortement que ces entretiens soient assurés par une commission tripartite (ROLLAND – RAYNARD – TETUAN). Nous ne voulons pas du seul duo : RAYNARD – TETUAN.

Lors de son entretien, chaque agent sera auditionné pour son choix n°1 bien sûr, mais aussi pour son choix n°2.

La commission tripartite s'engage à remplir une fiche de synthèse pour chaque agent. Cette fiche de synthèse répertoriera les points forts et les points faibles justifiant la sélection ou non du candidat. Il sera possible pour chaque agent d'avoir accès à cette fiche de synthèse afin de comprendre pourquoi il n'a pas été retenu au poste ambitionné.

Dès à présent, il se dégage des 23 entrevues effectuées la tendance suivante :

En choix n°1 :

1 agent	se positionne sur	le poste de technicien S3C 2.3 (Bercy)
1 agent	se positionne sur	le poste de technicien S3C 2.2 (spécificité compta Bercy)
10 agents	se positionnent sur	les 4 postes de techniciens S3C 2.2 (Bercy)
1 agent	se positionne sur	les 5 postes de techniciens S3C 2.1 (Bercy)
4 agents	se positionnent sur	les 3 postes de techniciens S3C 2.1 (APC)
5 agents	se positionnent sur	les 4 postes d'agent courrier 2.1 (APC + Daumesnil)
1 agent	se positionne sur	les 5 postes d'agent courrier 1.3 (Bercy + Daumesnil + Richard Lenoir + Sainte Marguerite + Picpus + Buzenval)

Concernant les agents courrier 1.3 appelés à se déplacer de 15h à 18h sur les lieux de dépôt que seront Daumesnil, Richard Lenoir, Sainte Marguerite, Picpus et Buzenval, leurs horaires seront de 10h50 – 18h30. Avant de se rendre sur ces lieux de dépôt, leur travail à Bercy consistera à alimenter la NEC et à ranger le matériel.

La section locale Sud PTT pose une dernière question matérielle. Où seront physiquement installés les 10 techniciens S3C dans l'enceinte de Bercy ? Nous manquons de place, le retour de l'UD 20 n'arrange en rien cette situation patente. Et désormais, 10 techniciens S3C et le matériel informatique nécessaire à la pratique de leur emploi vont devoir cohabiter dans un espace restreint. Gageons que la Direction ne négligera pas cet épineux problème lié aux conditions de travail de son personnel.

La section locale Sud PTT invite les agents à s'inscrire aux HMI du 24 février prochain afin de préparer ensemble la suite à donner aux négociations en cours.

Parce que nous sommes les premiers concernés par les décisions prises en haut, il est temps que ça se mobilise en bas.

<http://www.sudptt12.blogspot.com>